

Duballet. Le rédacteur de cette feuille a évidemment mal choisi son autorité et surtout sa citation, car elles nuisent plus à sa cause qu'elles ne la servent. Pour avoir oublié que la lutte faite en France contre l'école obligatoire a des raisons d'être qui n'existent pas ici, il publie un extrait dont plusieurs phrases prouvent plutôt l'utilité de l'obligation scolaire dans notre province, qu'elles ne la combattent.

Je cite de cet entrefilet : " L'Etat serait plutôt autorisé à rendre obligatoire l'instruction religieuse et morale ; c'est celle-là qui est absolument nécessaire et indispensable à l'homme et que réclame, dans les individus la société elle-même pour exister et se soutenir. La célèbre maxime : " Une école de plus, une prison de moins," est loin de trouver sa vérification dans les faits quand l'école n'est pas chrétienne. "

Quand cette école est chrétienne cette maxime s'applique donc et alors l'instruction étant non seulement scientifique mais religieuse et morale, l'Etat sera autorisé à la rendre obligatoire.

Nos écoles ne sont-elles pas foncièrement chrétiennes, religieuses et morales ? Je laisse au directeur de *L'Action Sociale* le soin de donner une réponse à cette question.

Les catholiques n'ont donc rien à craindre de cette réforme.